

Commune de  
FURIANI

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 18/04/2024

Arrêté

**OBJET** : Arrêté portant autorisation d'organiser une manifestation culturelle à l'Arboretum sis au lieu-dit Occhione (Parc de Luccianella) à Furiani le vendredi 28 juin 2024 de 17 heures à 2 heures.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FURIANI**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2,

**Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles L 3334-2, L 3335-1 et L 3352-5,

**Considérant** la demande de l'Office du Tourisme Intercommunal de Bastia, dans le cadre des soirées « SI STA BE IN PAESE », d'organiser une manifestation culturelle en collaboration avec la Mairie de Furiani, le vendredi 28 juin 2024 de 17 heures à 2 heures à l'Arboretum sis au lieu-dit Occhione (Parc de Luccianella) sur la Commune de Furiani.

**ARRETE**

**Article 1** : L'Office du Tourisme Intercommunal de Bastia est autorisé à organiser un concert avec le groupe « THE MONKEYS », en collaboration avec la Mairie de Furiani, le vendredi 28 juin 2024 de 17 heures à 2 heures à l'Arboretum sis au lieu-dit Occhione (Parc de Luccianella) à Furiani.

**Article 2** : Monsieur le Maire de la Commune de Furiani et Monsieur le Directeur Interdépartemental de la police nationale de la Haute-Corse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Corse.

LE MAIRE  
Michel SIMONPIETRI

